

## Certificat Bases pour l'analyste de semences

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Production**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **H1503**, **A1301**

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/06/2008**

Mots clés : **laboratoire**, **ISTA**, **analyste**, **semences**

### Identification

Identifiant : **641**

Version du : **29/05/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 3 juin 2008 portant homologation du règlement technique général de la production, du contrôle et de la certification des semences

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

acquisition par leur titulaire du socle de compétences nécessaires pour exercer l'activité d'analyste de semences dans un laboratoire reconnu d'essais de semences

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- NON

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

règlementation, règles, méthodes et procédures techniques applicables à l'analyse des semences dans un laboratoire reconnu d'essais de semences

#### *Modalités générales*

Le certificat visé peut être obtenu à la suite d'une formation et d'un test sur le programme de formation du certificat visé. Les candidats ne validant pas ce test pourront le repasser.

Cette formation dure 4 jours, incluant le temps de test.

Le détail du programme, ainsi que le protocole de mise en œuvre des modalités d'accès aux certificats sont précisés sur le site [www.asfis.org](http://www.asfis.org)

#### *Liens avec le développement durable*

Aucun

### Public visé par la certification

- employés de laboratoire reconnu d'essais de semences

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Aucun

### Compétences évaluées

règlementation, règles, méthodes et procédures techniques applicables à l'analyse des semences dans un laboratoire reconnu d'essais de semences

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

certificat d'aptitude délivré par le Directeur de la SNES (GEVES)

### Certificateur(s)

- SNES (GEVES)

### Centre(s) de passage/certification

- L'organisme de formation habilité par le GNIS-SOC pour organiser cette formation est l'ASFIS

## Plus d'informations

### Statistiques

Nombre de certificats délivrés par an : 40 à 90

### Autres sources d'information

—